



Société Lorientaise des Beaux-Arts

Biennale « Petits Formats »

Du dimanche 28 février au dimanche 7 mars 2027

Horaires : tous les jours de 10h à 18h

Palais des Congrès – Quai Mansion, Lorient

Règlement

La Biennale est ouverte à tous les artistes : peintres, photographes, sculpteurs, graveurs et plasticiens.

Les artistes n'ayant jamais exposé, ou n'ayant pas exposé depuis 5 ans à la SLBA, doivent envoyer un dossier de présentation (une page maximum), comprenant leur parcours artistique, leur démarche, ainsi que quelques photos représentatives d'œuvres réalisées, en complément de celles proposées à la biennale. Ce dossier doit être envoyé à slba.secretariat@gmail.com en même temps que l'inscription en ligne.

Pour participer, l'artiste doit être adhérent à la SLBA (adhésion valable du 01/09/2026 au 31/08/2027).

Présentation des œuvres proposées à la sélection

- L'ensemble des 4 œuvres proposées sera présenté sur deux panneaux de 90 cm de largeur et 2 m de hauteur.
- Chaque artiste présente un ensemble cohérent de 4 œuvres formant une unité de présentation (toutes les techniques sont acceptées).
- Format maximal de chaque œuvre : 45 cm x 45 cm, encadrement compris.
- Les œuvres en trois dimensions doivent s'inscrire dans un volume qui ne dépasse pas 45 cm x 45 cm x 45 cm.

Sélection

Le jury se base sur l'ensemble des œuvres proposées à la sélection, selon des critères de qualité qu'il a fixés. Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées par mail aux artistes, retenus ou non, **le 16 décembre 2026 au plus tard**.

Sans réponse de la SLBA à la date du **20 janvier 2027**, contacter : slba.secretariat@gmail.com

Inscription

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur : <https://salon.slba56.fr/>

Ouverture des inscriptions : 22 septembre 2026

Clôture des inscriptions : **1er décembre 2026**

N.B. : les dossiers papier ne sont pas acceptés. Toute la communication se fait par mail.

Droits de participation

Frais d'inscription

- Adhésion obligatoire à la SLBA : 25 € (valable du 01/09/2026 au 31/08/2027)
- Participation au Salon : 35 € (droits d'accrochage et catalogue)

Artistes de moins de 25 ans : seule la cotisation d'adhésion est requise ; la participation au Salon est gratuite.

Modalités de règlement

Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement bancaire.

En cas de paiement par virement, deux opérations distinctes doivent être effectuées avec les références suivantes :

- NOM_Adhésion 2026/2027
- NOM_Participation au Salon 2026/2027

En cas de paiement par chèque, deux chèques distincts, établis à l'ordre de la SLBA, doivent être adressés avant le 1er décembre 2026.

Les frais de participation seront remboursés aux artistes non sélectionnés. Pour les règlements par chèque, merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse. Si le chèque est établi par un tiers, le nom de l'artiste doit être inscrit au dos.

L'inscription ne sera définitivement prise en compte qu'à réception de l'ensemble des règlements demandés.

Adresse de la trésorerie

Françoise GUILLARD, trésorière de la SLBA – 27, rue Chaigneau – 56100 Lorient

Réception des œuvres

Les œuvres sélectionnées sont à déposer au Palais des Congrès de Lorient : **le jeudi 25 février 2027, de 14h à 17h30**

Présentation des œuvres

- Pour des raisons de sécurité, le verre n'est plus autorisé pour les encadrements (le verre organique est autorisé).
- Pour les toiles, le cache-pointes est autorisé.
- Les œuvres ne respectant pas les dimensions maximales (45 cm x 45 cm) ou le volume maximal (45 cm x 45 cm x 45 cm) ne seront pas sélectionnées.
- Le placement des œuvres est réalisé par la commission d'accrochage et sera sans appel.
- Pendant l'exposition, toute publicité est interdite.
- Chaque œuvre doit comporter au dos : le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et le sens d'accrochage.
- Prévoir impérativement un système d'accrochage de qualité au dos de l'œuvre.

Sculptures

Les artistes sont priés d'apporter des socles adaptés, identifiables et propres. Les sculptures doivent être parfaitement fixées à leur socle. Toute absence de socle, ou tout socle ne répondant pas à ces caractéristiques, entraînera un refus.

Vernissage

Les exposants et l'ensemble des adhérents sont invités au vernissage du salon : **le samedi 27 février 2027 à 18h**, au Palais des Congrès, quai Mansion à Lorient.

Permanences du salon

La participation aux permanences de l'exposition fait partie de l'engagement des exposants et des adhérents. Le planning des permanences sera complété et validé le jour du dépôt des œuvres.

Retrait des œuvres

Les œuvres sont à retirer au Palais des Congrès le **dimanche 7 mars 2027, de 18h à 19h**.

Toute œuvre non retirée au bout d'un an deviendra de fait la propriété de la SLBA.

Conditions générales et responsabilités

La SLBA s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la conservation, à la présentation et à la surveillance des œuvres qui lui sont confiées pendant la durée du Salon, en mettant en œuvre les moyens raisonnables adaptés à leur protection.

Toutefois, les œuvres demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. La SLBA ne pourra être tenue responsable des pertes, vols, détériorations, dégradations ou destructions survenues à l'occasion du transport, du dépôt ou de l'exposition des œuvres, sauf en cas de faute établie qui lui serait directement imputable.

Les exposants sont invités à s'assurer que leurs œuvres bénéficient d'une couverture d'assurance adaptée. La participation au Salon et l'acceptation du présent règlement valent reconnaissance et acceptation de ces dispositions.

Prix et récompenses

Le Prix du Salon de la SLBA, doté de 1 000 €, est la récompense phare du Salon. D'autres prix seront également décernés :

- Prix de la Ville de Lorient
- Prix Géant des Beaux-Arts
- Prix des Amis du Musée de la Compagnie des Indes (AMCI)
- Prix de l'Association des Palmes Académiques (AMOPA)
- Prix du FIL (Festival Interceltique de Lorient)

N.B. : le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si la qualité des œuvres n'est pas suffisante.

Président : Rodolphe Le Corre

Contact@slba.fr

www.slba56.fr